Un titre de séjour durable à Arnaud N'Gabo pour qu’il puisse continuer d’étudier et de vivre en France

Arnaud N'Gabo ne doit pas être expulsé comme les services de la préfecture l'ont décidé en refusant de lui accorder un titre de séjour et en lui envoyant une obligation de quitter le territoire (OQTF) en avril 2015, décision confirmée par le tribunal administratif en mars 2016.

Elève en terminale scientifique au lycée Germaine Tillion de Sain Bel, Arnaud est arrivé en France en janvier 2011 du Rwanda, à l’âge de 14 ans, seul. Il n'a, depuis, aucune nouvelle des membres de sa famille dont certains sont décédés, aucun contact avec son pays d'origine.

Il a malgré tout réussi son intégration et sa scolarité, il est même en passe d'obtenir le bac réputé le plus difficile de tous.

Sans attaches ailleurs qu'en France, entre Courzieu, Sain Bel et Lyon, il doit pouvoir y vivre et y poursuivre ses études.

Nous soussigné-e-s demandons à Monsieur le Préfet d’annuler ses décisions et d’accorder un titre de séjour durable à Arnaud pour qu’il puisse continuer d’étudier et de vivre en France parmi nous.

Nom, prénom.	Fonction (enseignant, lycéen, parent, etc)	Signature